

Note d'éducation permanente  
de l'ASBL Fondation Travail-Université (FTU)  
N° 2014 – 05, mars 2014  
[www.ftu.be/ep](http://www.ftu.be/ep)

# Les ambiguïtés du taux d'emploi et du taux de chômage des jeunes

## *Une analyse critique de deux indicateurs de référence des politiques de l'emploi (II)*

*Les comparaisons européennes concernant l'emploi et le chômage des jeunes se réfèrent systématiquement au taux d'emploi et au taux de chômage dit "harmonisé" (taux de chômage BIT) des 15-24 ans. Or, entre 15 ans et 24 ans révolus, de nombreux jeunes sont encore aux études et ne font donc pas partie de la population active. Le choix de la tranche d'âge 15-24 ans est source de nombreuses ambiguïtés quand il s'agit de mesurer l'insertion des jeunes sur le marché du travail. Ces ambiguïtés sont liées aux controverses concernant la définition et de la mesure des taux d'emploi et de chômage, exposées dans une Note d'éducation permanente précédente (2014-04). La Note d'éducation permanente suivante (2014-6) traitera de la même manière la question du taux d'emploi des seniors.*

Pour rappel, le taux d'emploi et le taux de chômage harmonisé sont calculés, au niveau national et au niveau européen, à partir des données de l'enquête européenne sur les forces de travail (EFT ou LFS, *Labour Force Survey*), réalisée dans chaque état membre de l'Union européenne sous l'égide d'Eurostat.

### 1. ACTIVITÉ, EMPLOI ET CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

Dans les comparaisons et les évaluations des politiques de l'emploi destinées aux jeunes, les indicateurs habituellement utilisés sont le taux d'emploi et le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans. Or, dans cette tranche d'âge, la situation des jeunes par rapport à l'emploi est très hétérogène. En Belgique, l'obligation scolaire s'étend jusque 18 ans ; les contrats d'apprentissage, les entreprises de formation par le travail et les centres de formation en alternance sont toutefois inclus dans l'obligation scolaire. Il y a donc peu de jeunes de moins de 18 ans qui

sont sur le marché du travail. Par ailleurs, une proportion croissante de jeunes continuent des études supérieures et n'entrent pas sur le marché du travail avant trois ou cinq années de haute école ou d'université.

### 1.1 LE CHOIX DES INDICATEURS

Les indicateurs "officiels" de l'emploi et du chômage des jeunes en Belgique en 2012 sont repris dans le tableau 1.

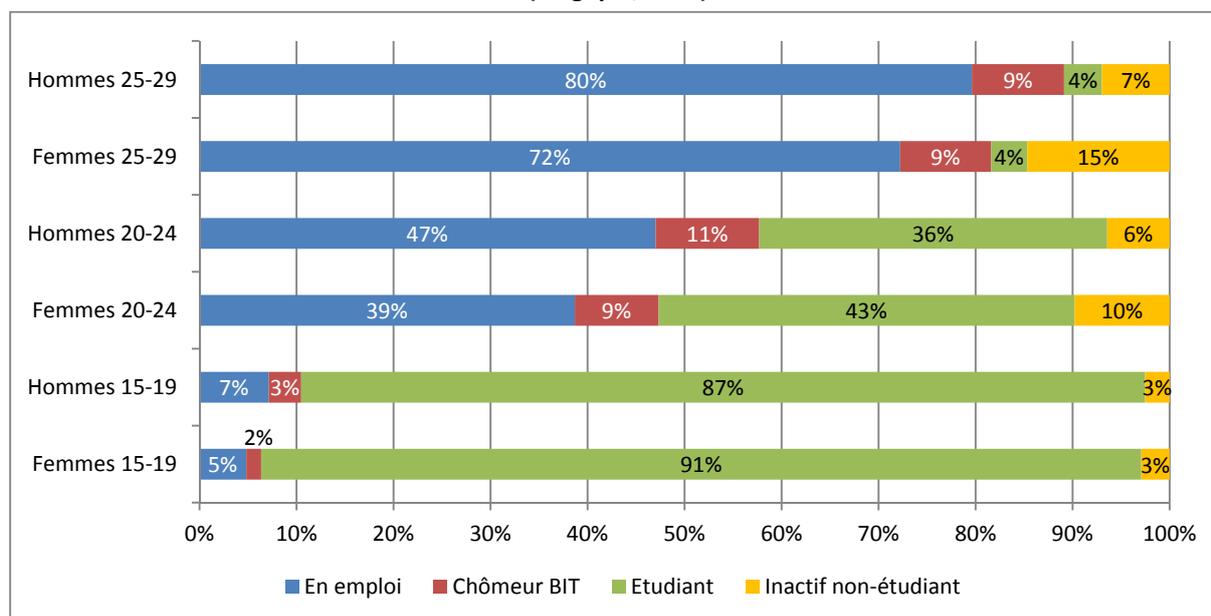
**Tableau 1 – Indicateurs officiels du marché du travail des jeunes de 15-24 ans, Belgique, 2012**

	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
Femmes 15-24 ans	27.9%	22.6%	18.9%
Hommes 15-24 ans	35.0%	27.8%	20.4%
Total 15-24 ans	31.5%	25.3%	19.8%

Source : enquête sur les forces de travail, DGSIE/Statbel, 2012

Pour analyser de manière plus approfondie la situation des jeunes par rapport à l'emploi, il faut distinguer des tranches d'âge plus fines. Le graphique 1 indique la répartition de la population des jeunes, par tranche d'âge de 5 ans (15-19 ans, 20-24 ans, 25-29 ans), selon le statut vis-à-vis de l'emploi : en emploi, chômeur BIT, étudiant ou inactif non étudiant.

**Graphique 1 – Répartition de la population des jeunes (<30 ans) selon le statut vis-à-vis de l'emploi (Belgique, 2012)**



Source : enquête sur les forces de travail, DGSIE/Statbel, 2012

Ce graphique met en évidence des différences importantes selon les tranches d'âge :

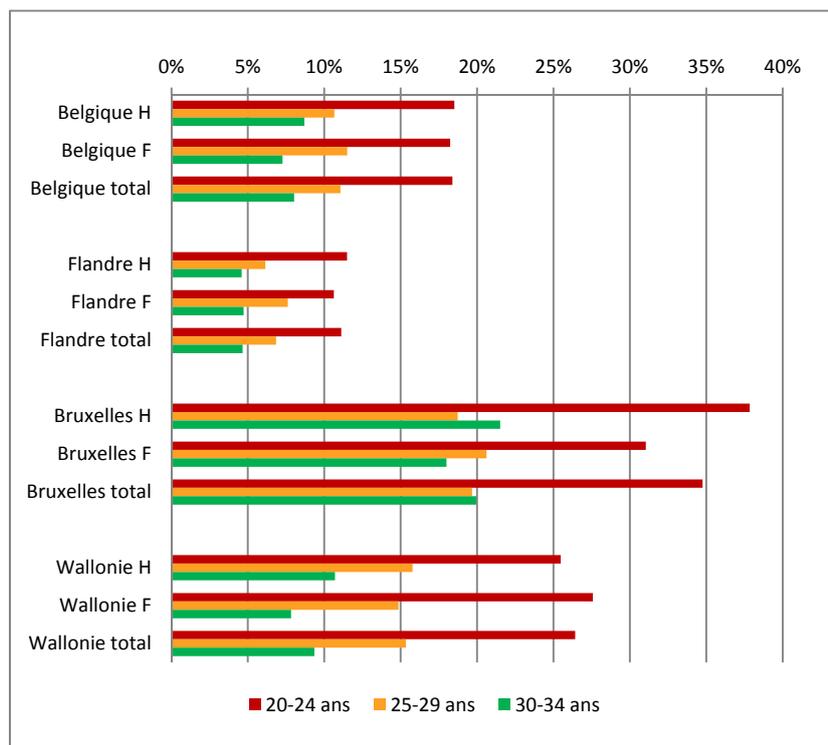
- ❖ Chez les moins de 20 ans, les étudiants représentent 91% des femmes et 87% des hommes. La population active ne représente que 10.4% des hommes (7.1% en emploi et 3.3% au chômage) et 6.3% des femmes (4.8% en emploi et 1.5% au chômage). Avec de telles proportions, le calcul d'un taux de chômage chez les jeunes de 15-19 ans peut donner lieu à des ambiguïtés. Ce taux de chômage est de 31.8% chez les jeunes hommes actifs et 24.1% chez les jeunes femmes actives. Ces chiffres peuvent donner lieu à une interprétation erronée, du style "un jeune homme sur

trois est au chômage”, alors 87% d’entre eux sont encore aux études et que seulement 3% d’entre eux sont au chômage.

- ❖ Parmi les 20-24 ans, les étudiants représentent encore 43% des femmes et 36% des hommes. Cette différence s’explique par le fait que les femmes font en moyenne de plus longues études que les hommes et qu’elles obtiennent en moyenne des diplômes plus élevés que les hommes (la proportion s’est inversée au cours des dix dernières années). Ici, le calcul du taux de chômage est plus significatif. Il s’élève à 18.5% pour les hommes et 18.2% pour les femmes. On notera aussi que 10% des jeunes femmes de 20-24 ans ne sont ni en emploi, ni au chômage (au sens du BIT), ni aux études ; ce pourcentage s’élève jusqu’à 16% en Région bruxelloise. Elles se trouvent donc tantôt “au foyer”, tantôt dans des statuts de chômeuses en-dehors de la définition de “chômeur BIT”, tantôt parmi les bénéficiaires de revenus d’intégration sociale.
- ❖ Parmi les 25-29 ans, on ne trouve plus que 4% d’étudiants. Le taux de chômage des hommes est de 10.7%, celui des femmes de 11.5%. On notera également que, dans cette tranche d’âge, 15% des femmes et 7% des hommes ne sont ni en emploi, ni au chômage (BIT), ni aux études.

Le taux de chômage “officiel” des 15-24 ans n’est donc pas un bon indicateur des difficultés d’insertion des jeunes sur le marché du travail. Il est plus intéressant de partir du taux de chômage des 20-24 ans et d’observer comment le taux de chômage évolue dans les tranches d’âge ultérieures : 25-29 ans et 30-35 ans. C’est ce que montre le graphique 2, qui distingue en outre la situation des jeunes dans les trois régions du pays.

**Graphique 2 –Taux de chômage harmonisé (BIT) des jeunes de 20 à 35 ans, selon le genre et selon la Région, par tranche d’âge de 5 ans (Belgique, 2012)**



Source : baromètre 2013 de la qualité de l’emploi et du travail de la CSC, p. 28 (données de l’enquête sur les forces de travail 2012)

Le graphique 2 illustre l’importance du chômage des jeunes et de leurs difficultés d’insertion dans la vie professionnelle. En Wallonie, jusqu’à l’âge de 30 ans, le taux de chômage harmonisé des jeunes reste plus élevé que la moyenne régionale, qui est de 10% pour les femmes comme pour les

hommes). En Flandre, la situation est semblable (moyenne régionale 4.5%), mais avec des taux de chômage deux fois plus bas. À Bruxelles, la situation des jeunes est encore plus défavorable. Jusqu'à la tranche d'âge 30-34 ans, le taux de chômage des jeunes reste encore supérieur à la moyenne régionale, qui est de 18% pour les hommes et 16.7% pour les femmes.

## 1.2 LES LIMITES DES INDICATEURS

De plus, les indicateurs de taux d'emploi et de taux de chômage, tels qu'ils sont définis par Eurostat, doivent être utilisés avec prudence chez les jeunes. Deux situations particulières doivent attirer l'attention :

- ❖ Les étudiants qui ont un travail occasionnel. Si ceux-ci ont travaillé pendant la semaine de référence de l'enquête, ils sont considérés comme "en emploi" et non pas comme "inactifs". Ils viennent donc gonfler le taux d'emploi. Ils viennent également gonfler la population active et, par ricochet, diminuer le taux de chômage (en augmentant le dénominateur du taux de chômage). Selon les données 2012 de l'enquête sur les forces de travail, les contrats d'étudiants représentent 4% des emplois masculins et 7.6% des emplois féminins dans la tranche d'âge 15-24 ans. Quand on compare les taux d'emploi des jeunes belges avec les pays voisins, il faut toujours se demander si des taux d'emploi plus élevés ne reflètent pas un système où de nombreux jeunes sont contraints de travailler à temps partiel pour payer des frais d'études supérieures plus élevés qu'en Belgique.
- ❖ Les jeunes chômeurs "hors BIT". La définition restrictive du taux de chômage harmonisé (ne pas avoir travaillé pendant la semaine de référence, être prêt à travailler dans les deux semaines et avoir cherché activement un emploi lors des quatre dernières semaines) met de côté une série de jeunes demandeurs d'emploi qui ne répondent pas à ces conditions, tantôt parce qu'ils font l'objet de mesures d'activation, tantôt parce qu'ils acceptent des emplois intérimaires ou occasionnels tout en restant demandeurs d'emploi, tantôt parce qu'ils s'engagent dans des formations courtes, ou encore d'autres raisons.

## 2. LES COMPARAISONS INTERNATIONALES

Les tableaux suivants établissent une comparaison entre la Belgique, les pays voisins (Allemagne, France, Pays-Bas, Royaume-Uni) et quelques autres pays de référence : le Danemark et la Suède en Europe du Nord, l'Espagne et l'Italie en Europe du Sud.

### 2.1 LE TAUX D'EMPLOI

Le tableau 2 indique le taux d'emploi des jeunes de 20-24 ans et 25-29 ans, mis en regard du taux d'emploi moyen des 25-54 ans. Dans certains pays (Belgique, France, Espagne, Italie), le taux d'emploi des 20-24 ans est inférieur à 50% et il augmente de 25 à 30 points de pourcentage quand on passe de 20-24 ans à 25-29 ans<sup>1</sup>. En Allemagne, aux Pays-Bas et au Danemark, plus de deux tiers des 20-24 ans sont déjà en emploi et le taux d'emploi ne progresse plus que d'une dizaine de points quand on passe aux 25-29 ans. Peut-on attribuer cela à une insertion plus rapide dans l'emploi dans ces pays, par rapport au quatuor "latin" Belgique, France, Espagne, Italie ? Sans vouloir minimiser l'efficacité des dispositifs d'intégration professionnelle en vigueur en Allemagne, il faut prendre un autre facteur en considération : le travail occasionnel des jeunes qui poursuivent des études supérieures, qui est nettement plus fréquent dans les pays du Nord que du Sud de l'Europe, pour

<sup>1</sup> La proportion de jeunes de 25-29 ans qui ont obtenu un diplôme d'enseignement supérieur (court ou long) se situe entre 38% et 42% dans tous les pays concernés par la comparaison, à la notable exception de l'Allemagne (26%) et de l'Italie (23%). En Belgique, la proportion est de 42%, comme en France et au Royaume-Uni.

diverses raisons : coût plus élevé et/ou organisation plus modulaire des études supérieures, facilités accordées aux contrats temporaires courts ou aux "mini-jobs", etc.

Lorsque l'on compare le taux d'emploi des 25-29 ans avec le taux d'emploi moyen entre 25 et 54 ans, on peut se faire une idée du "déficit d'insertion dans l'emploi" des 25-29 ans. C'est aux Pays-Bas, en Belgique et au Royaume-Uni que les taux d'emploi des 25-29 ans sont les plus proches de la moyenne des 25-54 ans. C'est en Italie et au Danemark qu'ils en sont les plus éloignés.

**Tableau 2 – Taux d'emploi des jeunes de 20-24 ans et 25-29 ans, 2012**

	20-24 ans	25-29 ans	Moyenne 25-54 ans	Écart entre les 25-29 ans et la moyenne 25-54 ans
Belgique	44.0%	76.9%	79.3%	-2.3%
Allemagne	65.2%	77.4%	82.8%	-5.4%
France	48.4%	76.0%	81.4%	-5.4%
Pays-Bas	73.5%	84.2%	84.2%	0%
Royaume-Uni	62.8%	77.1%	80.1%	-3.0%
Danemark	66.5%	73.2%	82.3%	-9.1%
Suède	59.8%	77.9%	85.1%	-7.2%
Espagne	36.2%	63.1%	68.7%	-5.6%
Italie	33.8%	58.8%	71.1%	-12.3%

Source : enquête sur les forces de travail, Eurostat, 2012

Cette image de l'emploi des jeunes est assez différente de celle que donne l'indicateur "officiel" de taux d'emploi des 15-24 ans (tableau 3).

**Tableau 3 – Indicateur "officiel" de taux d'emploi des jeunes de 15-24 ans, 2012**

Belgique	25.2%
Allemagne	46.6%
France	28.8%
Pays-Bas	63.3%
Royaume-Uni	46.9%
Danemark	25.2%
Suède	40.2%
Espagne	18.2%
Italie	18.6%

Source : enquête sur les forces de travail, Eurostat, 2012

## 2.2 LE TAUX DE CHÔMAGE

On peut recommencer le même exercice comparatif avec le taux de chômage des jeunes (tableau 4). Ce tableau met en évidence la situation dramatique des jeunes espagnols, ainsi que les performances assez exceptionnelles de deux pays : l'Allemagne et les Pays-Bas, où le chômage des jeunes est très faible. Quand on passe de 20-24 ans à 25-29 ans, le taux de chômage décroît fortement en Belgique, en France, au Royaume-Uni et en Italie. Il diminue peu dans les pays où il était déjà bas entre 20 et 24 ans.

Le tableau 4 montre également que, hormis aux Pays-Bas, le taux de chômage des 25-29 ans reste significativement plus élevé que le taux de chômage moyen des 25-54 ans. Les écarts les plus importants en défaveur des jeunes sont observés en Italie, au Danemark et en France. Ces chiffres montrent qu'à 30 ans, l'insertion des jeunes sur le marché du travail est loin d'être achevée, ce qui accredit la thèse d'une "insertion différée" ou d'une "insertion sans fin". À l'exception des Pays-Bas et de l'Espagne (pour des raisons diamétralement opposées), le taux de chômage des 25-29 ans est environ une fois et demi plus élevé que la moyenne des 25-54 ans ; celui des 20-24 ans vaut plus du double de la moyenne des 25-54 ans (presque le tripe en Suède, en Italie et en Belgique).

**Tableau 4 – Taux de chômage des jeunes de 20-24 ans et 25-29 ans, 2012**

	20-24 ans	25-29 ans	Moyenne 25-54 ans	Écart entre les 25-29 ans et la moyenne 25-54 ans
Belgique	17.1%	9.9%	6.7%	+3.2%
Allemagne	8.1%	7.0%	5.1%	+1.9%
France	20.3%	12.6%	8.6%	+4.0%
Pays-Bas	5.6%	4.6%	4.4%	+0.2%
Royaume-Uni	16.4%	8.9%	6.0%	+2.9%
Danemark	11.9%	11.0%	6.7%	+4.3%
Suède	18.0%	8.6%	5.9%	+2.7%
Espagne	42.6%	26.9%	23.6%	+3.3%
Italie	26.0%	14.4%	9.6%	+4.8%

Source : enquête sur les forces de travail, Eurostat, 2012

Voici, pour rappel, l'image officielle du chômage des jeunes que donne l'indicateur Eurostat de taux de chômage des 15-24 ans (tableau 5).

**Tableau 5 – Indicateur "officiel" de taux de chômage des jeunes de 15-24 ans, 2012**

Belgique	19.8%
Allemagne	8.1%
France	24.6%
Pays-Bas	9.5%
Royaume-Uni	21.0%
Danemark	19.5%
Suède	23.7%
Espagne	53.2%
Italie	35.3%

Source : enquête sur les forces de travail, Eurostat, 2012

On voit clairement que le tableau 4 est beaucoup plus instructif que le tableau 5 pour comprendre la problématique de l'accès des jeunes à l'emploi. Le fait d'inclure les 15-19 ans dans l'indicateur européen officiel ne fait que dramatiser artificiellement une situation qui mérite une analyse approfondie et nuancée.

Pour approfondir cette analyse, il faut notamment prendre en compte deux éléments importants qui, pour des raisons de simplification du raisonnement, ne figurent pas dans la seconde partie de ce document : une différenciation de la situation des jeunes selon le sexe et selon le niveau de diplôme.

Gérard VALENDUC

## BIBLIOGRAPHIE

- Defeyt Ph., *Le marché du travail des jeunes en Wallonie : quelques mises au point*, Institut pour un développement durable, août 2011.
- DGSIE, *Enquêtes sur les forces de travail – Métadonnées*, [www.statbel.fgov.be](http://www.statbel.fgov.be)
- Valenduc G., *Baromètre 2013 de la qualité de l'emploi et du travail*, CSC, Bruxelles.

Protection de la propriété intellectuelle : la FTU utilise le système de licences et de partage des connaissances Creative Commons  
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/be/deed.fr>



Les notes d'éducation permanente sont mises à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage à l'Identique 3.0 non transposé](http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/be/deed.fr).

Les autorisations au-delà du champ de cette licence peuvent être obtenues à [gvalenduc@ftu-namur.org](mailto:gvalenduc@ftu-namur.org).

## FTU – Association pour une Fondation Travail-Université

Rue de l'Arsenal, 5 – 5000 Namur  
+32-81-725122  
Chaussée de Haecht, 579 – 1030 Bruxelles  
+32-2-2463851

Site éducation permanente : [www.ftu.be/ep](http://www.ftu.be/ep)  
Site recherche : [www.ftu-namur.org](http://www.ftu-namur.org)

Éditeur responsable : Pierre Georis



Avec le soutien de la Communauté française / Fédération Wallonie Bruxelles